

Assemblée générale du CUREJ
21 juin 2018

Excusés : A. Basset, A.-Ch. Bezzina, C. Blaizot-Hazard, X. Braud, F. Douet, E. Edynak, F. Eudier, A. Fiorentino, A. Hyde, B. Jean-Antoine, J.-Ph. Lieutier, D. Mardon, V. Parisot, G. Quintane, E. Rousseau-Hulin, J. Thomas, A.-V. Vincent

Ordre du jour :

1. Bilan recherche,
2. Bilan financier,
3. Évolution de la structure du laboratoire : question du maintien cumulatif des équipes et des axes,
4. Soutien à la jeune recherche : organisation d'une journée d'études pour les étudiants de Licence et Master et organisation d'un séminaire doctoral pour le Master,
5. Modification statutaire relative au classement des demandes de postes,
6. Informations diverses.

0 - Accueil des nouveaux collègues :

PR Droit public : Noé Wagener et Aurore Laget

Membre associé : Adam Abdou Hassan

1 – Bilan scientifique de mi-année

A titre préalable, il est rappelé aux membres du CUREJ qu'ils peuvent adresser à C. Thierry, en vue de publication dans la lettre d'information du laboratoire, toute proposition de collaboration au sein du laboratoire afin de lancer de nouveaux projets.

Réalisations :

- Journée loi de finances : 19 janvier 2018, organisation F. Douet
- colloque – Les échanges transfrontaliers : perspectives eurasiennes : 14-15 juin, Bishkek, dir. P. Chabal, publication prévue 2019

Projets :

- Colloque : Réformer la bioéthique, Enjeux et perspectives : 18 octobre 2018, organisation A. Dionisi-Peyrusse et N. RIVES (Pr. médecine)
- RIN Jupiter : validé par la Comue, en attente de décision par la Région
- Colloque : La famille et les religions : Rouen, automne 2019, organisation. V. Parisot et H. de Courrèges
- A. Hyde, second semestre 2018 : **appel à collaboration** de recherche sur la cyberjustice
Partenariat prévu avec l'Institut des hautes études sur la Justice (dir. H. Epineuse) et accord avec J. Lévy-Véhel, cofondateur de *Case Law Analytics* (logiciel de quantification de l'aléa judiciaire) et son concurrent, *Predictce*, pour travailler sur le "codage" de la technique de cassation et tester leurs logiciels avec des étudiants dans le cadre de séminaires de M2

- A. Hyde souhaiterait déplacer vers Rouen le colloque qu'elle envisageait sur le dualisme juridictionnel qui n'a pu aboutir dans le cadre du partenariat initialement envisagé – **appel à collaboration** auprès des collègues qui seraient intéressés

CREDHO-DIC

- Publication - contributions à la Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, dir. E. Decaux, P. Tavernier et M. Boumghar, JDI 2018 à paraître
- Publication - Chronique annuelle en Droit international privé, Petites Affiches 2018 à paraître : C. Brière, A. Dionisi-Peyrusse, J. Guillaumé, J. Ha Ngoc, A. Hyde, Fr. Leplat et V. Parisot

Projets

- Publication - La nationalité, actes

ESJ

- Conférence - Une gouvernance chaotique : l'exemple français, M. Albertini : 10 janvier 2018, organisation S. Calmes-Brunet, M2 SPP
- Conférence - Le juge et le travail des concepts juridiques. Le cas de la citoyenneté de l'UE, V. Réveillère : 17 janvier 2018, organisation A. Basset
- Le concours externe d'attaché territorial, Benoît TREDEZ : 12 février 2018, organisation S. Calmes-Brunet, 3ème « Rencontre du M2 SPP »
- Conférence – La gouvernance de la zone euro, F. Blanc : 16 février 2018, organisation S. Calmes-Brunet
- Conférence – La démocratie numérique, bienfaits et limites, Th. Vedel : 28 février 2018, organisation P. Albertini
- Conférence - Les emplois en politique dans les collectivités territoriales, Paul-Etienne Kaufmann : 20 mars 2018, organisation S. Calmes-Brunet, 4ème « Rencontre du M2 SPP »
- Colloque – Que reste-t-il de l'Etat providence ? : 3 avril 2018, organisation B. Jean-Antoine
- Conférence – Comment établir la confiance entre le peuple et les gouvernants ?, P. Albertini : 25 avril, Université Populaire de Rouen
- Conférence – Rencontre avec un diplomate de l'Ambassade de Bulgarie, Monsieur Georgi Dimitrov : 7 juin 2018, organisation S. Calmes-Brunet
- Publication – Regards croisés sur la dématérialisation des procédures juridictionnelles : actes, PURH, Les dossiers des Annales de droit, dir. Ch. Otero, P.-X. Boyer

Projets :

- Colloque – L'administration locale au Maghreb : 10 janvier 2019, Paris, Institut du monde arabe, co-organisation avec le Centre M. Hauriou (UP5), J.-Ph. Bras, S. Calmes-Brunet, V. Tchen
- Projet – La différenciation
Définir la notion, en rapport avec la réforme constitutionnelle qui pourrait être adoptée
- Colloque – Emergence partenariat public-privé : 25 octobre 2018, organisation K. Keita
- Publication – Le statut de la fonction publique, actes
- Publication – Etats et territoires du politique

IJE

- Conférence – Les violences sexuelles, K. Lecoeuche : 18 janvier 2018, organisation Ch. Pigache
- Conférence - Principes fondamentaux du droit de l'information, du numérique et de la dématérialisation, Me Ph. Bazin : 16 février 2018, organisation Ch. Pigache et M. Laroche, Rencontres autour du tribunal de commerce
- Conférence – Les grands principes qui régissent la profession d'avocat, A. Sarfati : 16 mars 2018, organisation Ch. Pigache, IEJ
- Conférence – Régime de la protection de données personnelles, Me Ph. Bazin : 16 mars 2018, organisation Ch. Pigache et M. Laroche, Rencontres autour du tribunal de commerce
- Conférence – Le présent et l'avenir des juridictions sociales : 22 mars 2018, organisation Ch. Pigache, IEJ
- Conférence – La nouvelle procédure d'appel, F. Eudier, Me C. Scolan : 23 mars 2018, organisation Ch. Pigache et M. Laroche, Rencontres autour du tribunal de commerce
- Conférence – Les souffrances au travail : 29 mars 2018, organisation Ch. Pigache, IEJ
- Conférence – Le notaire face aux évolutions de la réserve héréditaire : 4 avril 2018, organisation AEDNR, M2 notarial
- Conférence - Capacité, intérêt et qualité pour agir, Ch. Pigache, Me Poirot-Bourdain : 20 avril 2018, organisation Ch. Pigache et M. Laroche, Rencontres autour du tribunal de commerce
- Conférence – L'enfant face au traumatisme, K. Lecoeuche : 31 mai 2018, organisation Ch. Pigache, IEJ
- Conférence – Le juge-commissaire, M. Laroche, Me C. Percheron : 8 juin 2018, organisation Ch. Pigache et M. Laroche, Rencontres autour du tribunal de commerce
- Conférence – Les victimes d'attentats, K. Lecoeuche : 14 juin, organisation Ch. Pigache, IEJ

Projets :

- Conférence – Les incidents d'instance, Ch. Pigache, E. Poirot-Bourdain : 21 septembre 2018, organisation Ch. Pigache et M. Laroche, Rencontres autour du tribunal de commerce
- Conférence - La sous-traitance, Ch. Gisjbers, S. Abbaticci : 9 novembre 2018, organisation Ch. Pigache et M. Laroche, Rencontres autour du tribunal de commerce
- Colloque – La mort et le droit social : automne 2019, organisation A. Fiorentino, JP. Lieutier, Ch. Willmann

Axe Nouvelles recompositions du droit et des territoires :

- Colloque – Représenter les territoires : 22 au 24 mars 2018, organisation avec le CIST
- Publication - Prolifération des territoires et territorialité de l'Union européenne : ouvrage collectif en préparation, destiné à reprendre les communications des sessions 2 et 9 du CIST
Publication prévue en mars 2019, probablement aux Annales du droit de Rouen, collection "Les dossiers"
- Publication – Représenter les Territoires : « appropriation des territoires », ouvrage collectif en préparation retravaillant la thématique du colloque CIST sur le même thème à travers des chapitres écrits à plusieurs mains – contribution de collègues rouennais souhaitée
Publication prévue en juin 2019

Sylvia Calmes précise que le CIST CNRS entre dans un nouveau contrat dont le thème porterait sur la recomposition de l'action publique territoriale. Le projet contiendrait 2 sous projets dont l'un serait dirigé par elle-même.

Seraient intégrée la question de la recomposition territoriale et des questions plus générales comme la réforme de la justice, la lutte contre le terrorisme... l'idée étant d'**associer au moins 5 ou 6 collègues** pour une journée d'études en janvier.

Axe patrimoine :

- Bibliothèque numérique de droit normand
- Colloque - L'histoire de l'édition juridique (XVIe – XXIe siècles). Un état des lieux : 25-26 janvier 2018, organisation G. Cazals, en collaboration avec l'Université de Paris Nanterre-École normale supérieure, Jourdan (Patrick Arabeyre, École nationale des chartes ; Frédéric Audren, CNRS, Science po ; Robert Carvais, CNRS, CTAD ; Anne-Sophie Chambost, Université Jean-Monnet, Saint-Etienne, CERCRID ; Jean-Louis Halpérin, École normale supérieure, CTAD ; Jean-Yves Mollier, Université de Versailles Saint-Quentin ; Valérie Tesnière, CMH, EHESS)
- Publication – Les recueils de Plaidoyer à la Renaissance, entre droit et littérature : Cahiers d'humanisme et renaissance, coord. G. Cazals
- Publication – L'arrestographie flamande, jurisprudence et littérature juridique à la fin de l'Ancien Régime (1668-1789) : Bibliothèque des lumières, G. Cazals

Projets :

- RIN - La coutume de Normandie : validé par la Comue, en attente de décision de la Région (permettrait le recrutement d'un post-doc)
- Colloque - La nature comme norme : Bordeaux, novembre 2018, dir. G. Cazals en collaboration avec le Centre Aquitain d'Histoire du droit (Institut de Recherche Montesquieu, U. Bordeaux), le Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporain (U. Bordeaux Montaigne), le Centre François Viète – Epistémologie des sciences et des techniques (U. Brest), Sciences Philosophies Humanités (SPH, U. Bordeaux), et le Réseau Universitaire de Chercheurs en Histoire Environnementale.
- Colloque - La Renaissance dans la pensée juridique : Bordeaux, mars 2019
- Colloque - L'Esprit de liberté à Toulouse sous l'Ancien Régime : Toulouse, mars 2019
- Publication - Des juristes et de la pensée juridique normande, actes : Cahiers historiques des Annales de Droit, n. 4, 2018, dir. G. Cazals
- Exposition - "Juger le patrimoine" : kakémonos présentant quelques grands arrêts du Conseil d'Etat concernant les monuments historiques déjà présentés en mars au Conseil d'Etat, puis à l'Institut national d'histoire de l'art
- Journée d'études - Etablissements publics de coopération culturelle (loi du 4 janvier 2002) et des établissements publics de coopération environnementale (loi du 8 août 2016).

Axe transport

Projet :

- Colloque - Le commissionnaire de transport en droit comparé : juin 2019

Soutenance de HDR

Valérie Parisot, le 6 juillet 2018

Soutenances de thèses

- S. Bambara, La sécurité humaine, paradigme de garantie de la paix et de la sécurité nationale : 28 février 2018, dir. Ph. Guillot

- A. Abdou Hassan, Les droits de l'homme dans les relations entre l'UE et les états de l'Afrique subsaharienne : 1^{er} avril 2018, dir. A-Th. Norodom
- S. Batista, La protection des droits de l'enfant dans l'action extérieure de l'UE : 20 juin 2018, dir. Ph. Lagrange

Soutenances attendues :

- O. Deshayes, L'amélioration de l'application et de l'interprétation uniformes des conventions internationales relatives au contrat de transport : le cas de la faute qualifiée : 27 juin 2018, dir. C. Legros
- N. A. Djambé, Accès aux soins et gestion des flux migratoires : 17 septembre 2018, dir. Ch. Willmann

2 – Bilan financier

Bilan interne :

Recettes : CQD + commission recherche 70703€

Dépenses actuellement prévues (frais engagés + évaluations) : 31173,95€

- dont 34% pour l'organisation de colloques et le déplacement de membres contribuant à des colloques extérieurs
- 27% pour l'organisation de soutenances de thèses
- 19% pour le financement de publications et traductions à cette fin

Dépenses de matériels à envisager : à la suite des dépenses engagées lors de l'exercice précédent pour renouveler le parc informatique servant aux doctorants, il reste à renouveler

- 3 ordinateurs = 1500€
- 20 écrans = 2200€

Bilan des appels à projet IRIHS :

- 1300€ (2000€ demandés) accordés pour le colloque bioéthique,
- 1000€ (2000€ demandés) accordés pour la publication des actes du colloque nationalité
- 500€ accordés pour la publication des Annales de droit

L'attention des membres du laboratoire est attirée sur le fait que le budget de l'IRIHS relatif aux traductions ne peut servir au financement d'une langue étrangère vers le français, d'une contribution d'un extérieur à l'université en vue d'une publication par un laboratoire de l'université : il ne peut s'agir que de financer la traduction d'un article/ouvrage d'un chercheur rouennais aux fins de sa diffusion à l'étranger.

3 – Évolution de la structure du laboratoire

L'équipe de direction souhaite soulever la question de l'organisation de la structure du laboratoire dans un souci de simplification et de clarification.

Plusieurs éléments contribuent en effet à cette interrogation, à commencer par les remarques du HCERES lors de l'évaluation précédente, les interrogations des membres du laboratoire arrivés postérieurement à la création du CUREJ, c'est-à-dire n'ayant pas connu la pluralité de laboratoire, et le constat de l'émergence de projets réunissant plusieurs collègues ne relevant d'aucun axe et ne se rattachant pas expressément à une équipe.

Il est insisté sur le fait que l'équipe de direction n'a rien décidé, mais souhaite savoir si un mandat lui est donné en vue de réfléchir à des propositions qui seraient soumises à l'assemblée pour un vote ultérieur après consultation aussi large que possible et, a minima, des responsables d'équipes et d'axes.

L'objectif serait de faire des particularités de notre laboratoire une force. La pluridisciplinarité pourrait ainsi devenir l'identité du laboratoire, dont l'ensemble des axes ou domaines de recherche devraient pouvoir réunir des chercheurs des quatre sections du CNU représentées au sein du laboratoire tandis que les mouvements fréquents qui affectent les équipes du laboratoire appellent à une certaine souplesse.

Les idées qui dirigerait cette réflexion seraient donc les suivantes :

- la nécessité d'assurer à chaque membre la possibilité de trouver un rattachement thématique, selon un thème pluridisciplinaire,
- la simplicité/lisibilité de la structure, notamment par la disparition des équipes ou des axes, une équipe fonctionnant bien pouvant se transformer en thématique pluridisciplinaire,
- la prise en compte des avis des membres du laboratoire,
- le respect des attentes du HCERES, notamment l'existence d'une structuration durable permettant le rattachement de tous les membres du laboratoire à au moins un axe/équipe/projet..., et un lien entre cette structure et les M2 offerts par la faculté,
- la souplesse permettant la reconnaissance de projets à moyen terme.

A. Biad demande ce que deviendraient les partenariats.

Il est répondu que la collaboration ne serait pas condamnée par la restructuration : le CUREJ dans son entier pourrait être associé au CREDHO, lequel pourrait devenir un axe, d'autant plus que le CREDHO est d'ores et déjà une équipe pluridisciplinaire réunissant des chercheurs relevant de plusieurs sections CNU.

Il serait, bien sûr, vérifié que les partenaires ne s'y opposent pas.

A. Dionisi-Peyrusse considère que la difficulté tient au nom qui doit rester apparent.

E. Diarra souligne que construire le CUREJ autour de l'idée des axes, afin que la transdisciplinarité et la mobilité soient pleinement mises en avant, serait certainement une bonne chose par la simplification que cela représenterait. Il souligne toutefois que la construction d'une carrière de chercheur suppose une certaine constance ce qui impose de pouvoir se rattacher à un axe général.

A. Haquet indique que les membres de l'ESJ ont débattu de la question longuement. L'équipe a souhaité majoritairement que son existence soit conservée, au-delà d'une thématique, afin d'assurer l'existence d'un lien de délibération à la fois plus large qu'au sein d'un axe mais plus étroite qu'en assemblée générale. L'identité de l'ESJ est également mise en avant au-delà de son histoire portant sur la théorie du droit et aujourd'hui davantage l'évolution du droit. Partant, les thèmes traités sont généralement d'actualité et transversaux, s'intéressant aux grandes évolutions du droit public, mais peuvent s'ouvrir aux autres branches du droit. Enfin, il a semblé aux membres de l'équipe que, dans la perspective d'une éventuelle fusion des universités, l'idée de remettre en cause l'organisation du laboratoire serait précoc.

C. Legros indique en effet qu'il serait sans doute dommage de casser les équipes qui fonctionnent, mais elle souligne que les questions traitées par l'ESJ dépassent largement les questions de droit public et qu'il serait intéressant d'ouvrir plus clairement la discussion.

A. Dionisi-Peyrusse insiste sur le fait qu'elle souhaiterait en effet pouvoir assister à des débats des autres équipes.

H. Rouidi répond avoir assisté sans difficulté à la dernière réunion de l'ESJ.

V. Tchen insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de casser des dynamiques ou une équipe, mais bien de faciliter la discussion par l'ouverture des « équipes ».

Ch. Pigache indique que la liste des axes actuels couvrant nécessairement un nombre limité de thèmes, les équipes apparaissent comme un refuge où chacun fait ce qui l'intéresse.

Il est répondu que le CUREJ aurait alors ce rôle de refuge, le laboratoire ayant déjà une existence en lui-même, comme l'existence d'un budget unique le révèle. Chacun pourrait bien sûr mener les travaux de son choix sans être bridé par l'existence des thématiques communes, mais l'objectif de serait favoriser les échanges, par exemple par un séminaire à l'occasion de l'assemblée générale permettant à ceux qui souhaiteraient développer un projet, sans savoir avec qui, de trouver des collaborations.

C. Legros précise que, pour le HCERES, il ne faut pas avoir trop d'axes. Et que l'existence d'axes évolutifs ne peut être trop brève.

A. Ménard s'interroge sur les modalités qui réuniraient les membres des axes.

Il est répondu que, bien sûr, la vie des axes serait de la responsabilité de leurs responsables, notamment l'organisation de réunions.

S. Calmes indique qu'elle était plutôt favorable au *statu quo* pour permettre le travail de fond au lieu de passer du temps à réfléchir à la forme. Elle indique qu'il y aurait sans doute des axes fixes type CREDHO ou CIST et des axes plus ponctuels mais sans doute pas trop nombreux. Elle insiste sur l'idée qu'il faudrait également s'intéresser à ce sur quoi travaillent les laboratoires de Caen et du Havre pour afficher une identité propre au laboratoire.

Géraldine Cazals indique que la similitude de thèmes avec les autres universités normandes pourrait également être une occasion de convergences.

Mandat est-il donné à l'équipe de direction pour proposer un ou deux projets de restructuration lors de l'assemblée générale de fin d'année civile du laboratoire ?

Ne prend pas part vote :

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 46

4 – Soutien à la jeune recherche

Constat est fait de la difficulté à recruter des doctorants, ayant pour conséquence un trop faible nombre de candidatures aux contrats doctoraux et un nombre réduit de poste d'ATER alloués.

Au-delà, cela emporte bien sûr des difficultés de recrutement de chargés de travaux dirigés.

A. Haquet insiste sur le fait que la difficulté de recrutement des ATER entraîne de réelles difficultés de gestion des travaux dirigés particulièrement en 1^{ère} année de Licence alors que les chargés de travaux sont en contact direct avec les étudiants, souvent leur seul contact et que leur qualité est donc essentielle.

Il apparaît en conséquence essentiel de trouver des moyens d'attirer les étudiants vers la recherche.

A cette fin, il est proposé de reprendre deux initiatives au sein du laboratoire.

Dans un premier temps, la poursuite l'expérience du séminaire d'échange entre doctorants et étudiants de 2^{ème} année de master comme cela a été organisé le 8 février 2018. À cette date, trois doctorants – Clémentine Becherel, Justice Michelin et Arnaud Ménard – ont présenté l'état d'avancement de leurs travaux et échangé avec les enseignants chercheurs et quelques étudiants présents (pour rappel : le matin du 8 février les cours avaient été annulés pour cause de neige, le séminaire s'est néanmoins tenu avec les personnes présentes). Il est, en revanche, indiqué que le séminaire serait avancé au premier semestre, pour laisser le temps aux étudiants de M2 de faire le choix de rédiger un mémoire de recherche plutôt que d'opter pour un stage, et fixé à une date arrêtée par la direction du laboratoire pour l'ensemble des masters 2 intéressés.

A. Dionisi propose que l'on ouvre éventuellement la présentation aux jeunes collègues enseignants-chercheurs.

C. Legros insiste sur le fait qu'il serait intéressant pour les jeunes collègues de se présenter aussi.

A. Ménard indique que dans le cadre d'une association de doctorants, aujourd'hui dissoute, des actions étaient menées pour informer les M2 sur l'invitation à la recherche, l'activité ayant été transférée à Jurisart.

Les responsables de M2 qui seraient intéressés par l'intervention des doctorants dans leurs M2 au titre de la formation à la recherche sont, en conséquence, invités à prendre contact avec les membres de l'association Jurisart.

A. Megie indique qu'il lui semble que la préparation d'un séminaire relève de la formation à la recherche également pour les doctorants. L'initiative pourrait ainsi être déléguée aux doctorants, bien sûr encadrés par les enseignants.

Cécile Legros s'interroge sur la nécessité d'une ouverture dès les M1.

Il est répondu que la question a été soulevée, mais qu'il paraît impossible de banaliser une demi-journée pour l'ensemble des M1. Par conséquent, ils seront informés de la tenue du séminaire, mais ne pourront s'y présenter que volontairement.

Dans un second temps, renouveler l'expérience de la journée d'étude à destination des étudiants de licence et master en proposant aux membres du laboratoire d'intervenir volontairement, une

dizaine de minutes, sur un point proche de leurs thèmes de recherche sur un thème général et d'actualité fixé par l'assemblée. L'objectif de ces interventions serait de montrer aux étudiants que la recherche en droit a une portée immédiate et pratique.

Il est proposé, à cette fin, de solliciter le Doyen et le conseil de gestion afin d'obtenir la banalisation d'une demi-journée au cours du 1^{er} semestre, une journée banalisée existant déjà au seconde semestre pour l'organisation de la journée des métiers.

Sur la question d'A. Dionisi-Peyrusse, il est décidé de ne pas rendre la présence obligatoire des étudiants en dépit de la banalisation.

Un débat s'engage sur les thèmes envisageables.

Sont retenus en vue d'un vote électronique à la rentrée universitaire 2018-2019, lorsque la date sera arrêtée si la banalisation est accordée :

- Les ordonnances
- Migrations
- Réseaux sociaux
- Bioéthique

5 – Modification statutaire relative au classement des demandes de postes

L'assemblée générale est saisie d'une difficulté d'interprétation des statuts du laboratoire quant à la détermination de l'organe compétent pour classer les demandes de poste formulées par le laboratoire.

Il est précisé à l'assemblée que le débat est né à l'occasion de la dernière campagne d'emploi à l'occasion de laquelle il était demandé de classer ensemble les demandes de postes d'enseignant-chercheurs et de postes de personnels administratifs en charge de la recherche. Le classement établi en 2016-2017, qui ne concernait que des demandes de postes d'enseignant-chercheurs, n'avait pas soulevé de difficulté.

Il est indiqué que pour cette année, une proposition de classement a été présentée au conseil de laboratoire par mail, le mercredi 16 mai, au lendemain de la réunion du département droit du 15 mai, afin d'avoir connaissance des postes demandés par lui (pour rappel : la fiche de poste contient une partie enseignement et une partie recherche), et la veille du conseil de gestion du 17 mai qui devait avoir connaissance de ce classement. Étant précisé que les demandes de l'IUT sont arrivées le mercredi soir à 23h.

La question ayant été soulevée, l'équipe de direction souhaite savoir si l'assemblée générale du laboratoire considère que la compétence pour l'établissement de ce classement doit relever de l'assemblée ou du conseil sur proposition de l'équipe de direction.

C. Legros indique qu'il lui semble que dans tous les laboratoires de l'université le classement soit délégué aux conseils.

E. Diarra s'interroge sur l'objet de la question, ne voyant pas où il y a difficulté. Il considère que l'efficacité requiert la compétence du conseil de laboratoire.

J.-Ph. Bras indique qu'il lui semble que la rédaction actuelle des statuts n'est d'ailleurs pas incompatible avec cette interprétation.

A. Dionisi-Peyrusse s'interroge d'abord sur la faisabilité d'une décision par l'assemblée puis sur la représentativité du conseil, notamment quant à la répartition de sa composition entre maîtres de conférences et professeurs.

La composition prévue par les statuts est rappelée, qui prévoit l'élection d'autant de professeurs que de maîtres de conférences, tandis que sont également présents les responsables d'équipes.

C. Legros précise que l'enjeu est limité dans la mesure où le nombre de postes étant réduit, les postes d'enseignants chercheurs sont toujours privilégiés, surtout dans les filières sous tension. La difficulté pourrait tenir, en revanche, à la discussion relative à l'interclassement des demandes de postes de l'UFR et de l'IUT qui doivent être classées toutes deux par le laboratoire.

Le classement des demandes de postes par le laboratoire doit-elle revenir à l'assemblée ou au laboratoire ?

Ne prend pas part vote : 2

Abstention : 0

Pour la compétence du conseil de laboratoire : 27

Pour la compétence AG : 0

6 – Informations diverses

6.1 – HAL

Il est rappelé aux membres du laboratoire la mise en place de la plateforme HAL de diffusion de la recherche, un portail spécifique étant développé par la Comue.

Cette plateforme permet d'une part la diffusion de la recherche en *open-access*, d'autre part la création de *curriculum vitae* par les chercheurs et leur association à des collections par laboratoires.

Claire François, représentant HAL pour le laboratoire fait un point de présentation, un diaporama de présentation étant associé au présent procès verbal pour plus d'information.

Il est insisté sur le fait que le HCERES a indiqué qu'il retiendra pour sa prochaine évaluation les CV tels que mentionnés dans HAL. Autrement dit, toutes autres informations relatives à l'activité des chercheurs ne seront pas prises en compte.

Il appartiendra à chaque membre du laboratoire de procéder à la création de son propre espace. A cette fin, le laboratoire organisera au 1^{er} semestre de l'année 2018-2019 des formations.

6.2 – CIST

Il est indiqué que le laboratoire envisage d'adhérer au CIST (Collège international des sciences du territoire), fédération de recherche CNRS.

Un large travail a déjà été mené, dans le cadre d'une collaboration préalable, par Sylvia Calmes au titre de l'axe Nouvelles configurations du droit et des territoires, celle-ci ayant proposé un axe de recherche du CIST qui a fait l'objet d'une première validation.

La demande d'adhésion sera présentée pour l'automne prochain, aucune objection n'ayant été formulée lors de l'assemblée.

6.3 – Financement des impressions de thèses en vue de leur soutenance

Il est indiqué à l'assemblée que l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (MENS1611139A) prévoit que les établissements d'inscription des doctorants doivent prendre en charge le coût d'impression des exemplaires de thèses nécessaires à la soutenance.

L'université et l'UFR n'étant pour l'heure pas d'accord sur les conditions de financement de ces impressions et aucune n'ayant les moyens techniques de procéder aux impressions faute de reprographie centrale à l'université et de relieur à l'UFR, le laboratoire a aidé les doctorants ayant soutenus cette année à hauteur de 100€ sur présentation de leur facture.

L'assemblée générale autorise l'équipe de direction à prendre en charge cette dépense et à trouver une solution optimale pour les doctorants.